

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 05-43/2025

Objet : Elections municipales 2026- Conditions de mise à disposition des salles communales pour les listes candidates

L'an deux mil vingt-cinq le 1^{er} octobre à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – COMBRISSEON Jean-Luc – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – AUROUX François – SALATA Philippe – BABILLON Agnès – LABLANQUI Jean-Marie – GIROT Dominique – BARRE Damien

Absents : PHILIBERT Carine, JUVENON Marie-Hélène, VEY-FARCE Cathy, ROBIN Christelle

Jean-Marie WOZNIAK a été élu secrétaire de séance.

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles L2121-29 et L2144-3,
La campagne préélectorale des municipales 2026 a été lancée le 1^{er} septembre 2025. Afin d'assurer une égalité de traitement des candidats, il est proposé au Conseil municipal d'offrir la gratuité à toute liste candidate déclarée en mairie pour 6 réservations de la salle des associations, et pour une réservation de la Salle des fêtes, sur la période débutant à la date exécutoire de la présente délibération jusqu'à la veille du premier tour des élections.

Puis entre les deux tours, il est proposé la gratuité une fois pour la salle des associations et une fois pour la salle des fêtes.

Ces réservations gratuites seront effectuées dans le respect des disponibilités des salles et de la continuité de service.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

FIXE la gratuité des salles communales pour toute liste candidate selon les modalités suivantes :

- 6 réservations de la salle des associations jusqu'à la veille du premier tour
 - 1 réservation de la salle des fêtes jusqu'à la veille du premier tour,
 - 1 réservation de chacune des deux salles pour chaque liste candidate entre les deux tours,
- dans le respect de la continuité du service public et des disponibilités des salles.

AUTORISE le Maire à assurer le suivi juridique, financier, administratif et technique de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 3 octobre 2025

Le Maire

Fabrice LARUE Fabrice LARUE



Le secrétaire de séance

Jean-Marie WOZNIAK